



ENSEMBLE PASTORAL DE L'ÎLE DE RÉ

Compte rendu de la réunion du conseil paroissial pour les affaires économiques du 23 décembre 2023

Membres présents : Père THEBAUT - Père COTTEREAU - Père SAMORIDE - Patrick NOIREZ - Vincent MOTTE – André ROULLET

Excusés : Jean-Pierre NEVEUR - Jacques ROMIEU - Axel CATALAN **Absent** : Jean-Claude BERNIER

Invitée : Michèle Gendre

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Accueil par Michèle Gendre
Temps de prière avec le Notre Père

Rappel de l'ordre du jour:

- 1) Point sur les chantiers en cours
- 2) Point sur les chantiers à venir
- 3) L'avenir de l'immobilier dans l'île de Ré

1) **Les chantiers en cours**

Michèle Gendre ayant annoncé son départ fin d'année 2023-début 2024, Vincent Motte a été contacté pour prendre la suite, ce qu'il a accepté.

M Motte s'est donc impliqué depuis ce temps dans la gestion du patrimoine immobilier.

Les premiers travaux entrepris ont été dans les presbytères qui reçoivent des prêtres en vacances l'été, notamment Les Portes et La Flotte, puis dans la poursuite du chantier en cours : le presbytère d'Ars.

Si des rénovations ont eu lieu dans les presbytères de Loix et de La Couarde (2), la création du secrétariat et la réfection du bureau du curé dans le presbytère de Saint Martin, d'autres n'ont fait l'objet que de réparations urgentes, ponctuelles et/ou provisoires....

C'est le cas de celui des Portes, de la maison paroissiale St Louis de La Flotte et du presbytère de Saint Martin.

a) Le presbytère des Portes a été remis en état dans sa totalité et Vincent Motte a largement contribué aux négociations avec la municipalité pour l'établissement du bail pour la salle située à l'entrée du jardin.

b) La maison paroissiale St Louis de La Flotte a été, elle aussi, prise en charge par Vincent Motte. Il y a même donné de sa personne ainsi que son épouse.

Les travaux à l'étage (où résident les prêtres l'été) ont été réalisés pour accueillir dès juin les pensionnaires habituels. Les salles du rez de chaussée (KT et/ou réunions) ont été elles aussi remises en état. Il ne reste que quelques travaux à effectuer que nous retrouverons dans le point 2.

c) Le presbytère d'Ars.

L'installation du P Cottereau pour sa retraite dans ce presbytère inoccupé a amené un engagement de travaux au niveau de la cuisine, de la salle d'eau du rez de chaussée et des combles pour atténuer les pertes d'énergie. Ces travaux devraient être terminés en février mais ils semblent nettement insuffisants pour y envisager une habitation à temps plein. Des décisions sont déjà prises pour le réaménagement total de la chambre du rez de chaussée, le remplacement des huisseries, etc

d) Le presbytère de Saint Martin

Le Père Thébaut est actuellement logé à La Couarde au N°40.

Après le départ du Père Cottereau il rejoindra Saint Martin.

Nécessairement, il y aura des travaux à mettre en œuvre avant son entrée dans ce bâtiment.

Dans cette perspective, trois chantiers sont d'ores et déjà en cours.

Ces chantiers qui, concernent le remplacement des portes de garages et la création de la salle d'archives, auraient dû être entrepris auparavant car ils avaient déjà été acceptés par un conseil économique précédent, le troisième est le nettoyage et démoussage de la toiture du secrétariat et de la Nouvelle Providence

2) Chiffrage des chantiers engagés ou en cours d'engagement

a) Maison paroissiale St Louis (La Flotte)

=>Devis validé :

Peinture de l'ensemble : 3 220 €

Remplacement porte cabanon : 2489.26€

Remplacement des volets cour et rue : 9 473.84€

=>Devis en attente de validation :

Reprise enduits de la cour : 2 000 €

b) Le presbytère d'Ars

Travaux complémentaires :

=>Devis validés :

Maçonnerie chambre : 8 203 €

Plâtrerie chambre : 7 910 €

Electricité chambre : 2 516€

Menuiseries sur cour 5 fenêtres + porte : 17 081 €

Peinture chambres, couloir, escalier, bureau, salon : 32 894 €

=>Devis en attente de validation :

Nettoyage parquet : 3 000 €

Remise en état de la porte sur rue (évaluation) : 20 000€

Honoraires maitre d'œuvre : 3 500 €

=>Devis à établir :

Réfection de la salle contigüe au presbytère – salle utilisée pour recevoir les familles en deuil et le KT, environ 15 000 €

Mais un problème de toiture vient de nous être signalé.

Si la gravité de cette information est confirmée il sera impératif de revoir l'ordre des priorités en fonction des possibilités de financement.

c) Le presbytère de Saint Martin

=>Devis validés :

Salle d'archives : 4 056€

Toiture secrétariat : 3 231 €

Portes de garage : 9 895 €

=>Devis en attente de validation :

Peinture extérieure Nouvelle Providence : 13 430 €

En dehors de ces devis ci-dessus, nous sommes dans l'attente de décisions plus importantes concernant cet immeuble.

Conclusion

Si l'on veut globaliser, au regard des devis signés, le montant des travaux engagés est :

La Flotte : 18 000 €

Ars : 250 000 €

Saint Martin : 30 000 €

Soit un total de : 298 000 €, voire 320 000 € si l'on prend une marge de sécurité

Le financement :

Nous avons, en trésorerie, à la date de ce jour :

Compte courant bancaire : 22 000 €

En dépôt au diocèse (compte rémunéré) : 517 669 €

Une perspective de rentrée d'argent par la vente du terrain de Loix : 50 000 €

Le terrain de Loix ayant été évalué aux environs de 100 000 €, la réglementation diocésaine prévoit 50 % pour l'évêché (caisse de solidarité) et 50% pour le vendeur.

Ce pourcentage peut, peut être, faire l'objet de négociations avec l'économiste diocésain ?

Vincent Motte se propose pour le rencontrer.

3) L'avenir de l'immobilier dans l'île de Ré

Le Père Thébaut, présent depuis octobre 2023 en qualité de curé, a été interpellé par l'importance des bâtiments partiellement occupés et les besoins de logements locatifs dans l'île.

Devant les propositions qui sont envisagées (division du presbytère de St Martin en deux logements, création et location de studios à Ars) Mgr Jean-Pierre Samoride précise : « que l'on ne peut prendre les bâtiments un par un mais regarder l'ensemble et les besoins. »

Le nord-ouest de l'île porte la plus grande partie de ce patrimoine, en revanche le sud-est ne dispose que du bâtiment St Louis qui n'est pas prévu, actuellement, pour recevoir des occupants à temps plein.

En nombre d'habitants leur répartition dans l'île est l'inverse.

Les deux immeubles qu'il faut absolument préserver, tant pour leur volume, les salles qui s'y rattachent et pour leur situation géographique, sont le presbytère d'Ars pour la partie nord et celui de St Martin pour le sud.

Ils sont d'autant plus intéressants qu'ils peuvent accueillir plusieurs prêtres et/ou des communautés, ainsi que des séminaristes en formation.

Si besoins étaient les autres presbytères peuvent être mis en location (rejoindre la SCI de l'évêché) après une étude de l'utilisation des ces locaux notamment au regard de l'accueil des prêtres en vacances.

Dans le but d'avoir une vision avec le recul nécessaire, Vincent Motte suggère la création d'une équipe de réflexion sur les gestions à venir du patrimoine foncier de l'ensemble pastoral.

L'axe de travail pourrait être :

- 1) Établir une situation du patrimoine par site
- 2) Recenser les besoins de logement des prêtres résidents et ceux des prêtres hébergés ponctuellement.
- 3) Suivre les travaux nécessaires pour une mise en location éventuelle
- 4) Dégager le patrimoine qui pourrait être utilisé pour assurer le maintien en l'état des autres bâtiments et du fonctionnement pastoral dans le cas où les recettes (quêtes et troncs) viendraient à diminuer fortement.

Elle pourrait avoir cette structure :

=> Les trois prêtres de l'île

=> Trois femmes impliquées dans le fonctionnement et la gestion des paroisses

=> Trois membres du conseil économique

=> Michèle Gendre pour ses connaissances des lieux

Si cette proposition est acceptée une mise en place de cette équipe pourrait avoir lieu dès le début de l'année 2024

Ses conclusions pourront être portées à la connaissance de l'équipe pastorale et des membres du conseil économique pour être validées.

Quelles que soient les conclusions de cette équipe à venir, de l'utilisation des finances laissées à l'initiative de l'ensemble pastoral, il convient de ne pas perdre de vue que les missions du conseil économique consistent essentiellement :

- à étudier et à émettre des avis sur les priorités d'entretien, de transformation du parc immobilier de l'association diocésaine dans l'île de Ré.

- à suivre et émettre des avis pour l'utilisation la plus rationnelle possible des disponibilités, dont la plus grande partie vient de la générosité des paroissiens et dont la gestion incombe au curé et à apporter à celui-ci tous les éclairages nécessaires

Il convient donc d'avancer avec beaucoup de prudence et d'éviter toutes décisions trop hâtives ou insuffisamment étudiées.

Il apparaît que cette prudence rend indispensable pour toute étude de savoir se projeter vers des perspectives lointaines, mais aussi incertaines, sans négliger le moment présent.

POINTS DIVERS ÉVOQUÉS A PRENDRE EN COMPTE

- Église d'Ars
confection d'une estrade et changement de l'autel
- Église de Loix
Arrivé d'un nouvel orgue
L'ensemble pastoral prend en charge l'installation par la société Desavedavy

- Église du Bois
Le déplacement de l'orgue
Opération en cours
- L'accord de Mme PENEAU pour siéger au conseil économique en remplacement de M GEZE (paroisse des Portes).

Fin de la réunion à 12 H 30